

VILLIERS VINEUX
Séance du 27 juin 2025
S 004-2025

Convocation du
19 juin 2025

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Quorum : 6

Affichage du
28 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire

Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD - Aurore BUISSON,

Absents représentés : Hélène COUASSE donne pouvoir à Yves HUGOT - Jean-Baptiste NAVARRE donne pouvoir à Kamel FERRAG,

Secrétaire de séance : Éric JAMBON,

ORDRE DU JOUR :

- Arrêté du précédent procès-verbal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
1- Travaux Rue Bezot,
2- Statuts SIVOS,
3- Défibrillateur,
4- Décision modificative,
5- Ligne de trésorerie,
6- Relations associations et commune,
7- Protection sociale complémentaire,
8- Préparation 14 juillet,
9- Délibérations,

Informations et questions diverses.

Arrêté du précédent procès-verbal	Lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 est donnée et est arrêté à l'unanimité.
Désignation d'un secrétaire de séance	En Application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme M. Éric JAMBON pour remplir les fonctions de secrétaires.
Travaux Rue Bezot, Délibération 2025 – 022 Transmise en préfecture le : 01/07/2025 Affichée le : 28/06/2025	Le Maire donne lecture des devis concernant les travaux de voirie de la rue Bezot. Le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention au Conseil Départemental au titre de « Village de l'Yonne » avec un taux de 20%. En cas de refus, d'autres demandes de subventions seront étudiées. Le Conseil municipal, ACCEPTE d'effectuer des travaux de voirie rue Bezot. DÉCIDE de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de village de l'Yonne au taux de 20%.
Statuts Syndicat Mixte Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vineux, Délibération 2025 – 023 Transmise en préfecture le : 01/07/2025 Affichée le : 28/06/2025	Le Maire donne lecture du courrier recommandé du Syndicat Mixte Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vineux reçu concernant les modifications des statuts. Le conseil municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vineux.
Défibrillateur Délibération 2025 – 024 Transmise en préfecture le : 28/06/2025 Affichée le : 01/07/2025	Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'utilisation du défibrillateur de la mairie, il est nécessaire de commander de nouvelles électrodes. Un fournisseur nous propose l'entretien et le renouvellement des électrodes et un second fournisseur, nous propose de renouveler notre matériel car ce dernier a plus de 10 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres : DÉCIDE de faire l'entretien du défibrillateur actuel et d'acheter un nouveau jeu d'électrode. ACCEPTE le devis de l'entreprise Schiller pour la vérification d'un montant de 86,50€ HT. ACCEPTE le devis de l'entreprise Schiller pour la fourniture d'électrode d'un montant de 180,00€ HT.

<p>Décision modificative</p> <p>Délibération 2025 – 025</p> <p>Transmise en préfecture le : 01/07/2025</p> <p>Affichée le : 28/06/2025</p>	<p>Le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration du budget, il a été omis les écritures d'amortissements. Afin de pouvoir émettre les écritures comptables, il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">DF C/6811</td><td style="text-align: right;">+ 1 546,53€</td></tr> <tr> <td>RI C/28041512</td><td style="text-align: right;">+ 1 445,45€</td></tr> <tr> <td>RI C/28041582</td><td style="text-align: right;">+ 101,08€</td></tr> <tr> <td>RF C/741121</td><td style="text-align: right;">+ 1 546,53€</td></tr> <tr> <td>DI C/21848</td><td style="text-align: right;">+ 1 546,53€</td></tr> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>ACCEPTE la décision modificative suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">DF C/6811</td><td style="text-align: right;">+ 1 546,53€</td></tr> <tr> <td>RI C/28041512</td><td style="text-align: right;">+ 1 445,45€</td></tr> <tr> <td>RI C/28041582</td><td style="text-align: right;">+ 101,08€</td></tr> <tr> <td>RF C/741121</td><td style="text-align: right;">+ 1 546,53€</td></tr> <tr> <td>DI C/21848</td><td style="text-align: right;">+ 1 546,53€</td></tr> </table>	DF C/6811	+ 1 546,53€	RI C/28041512	+ 1 445,45€	RI C/28041582	+ 101,08€	RF C/741121	+ 1 546,53€	DI C/21848	+ 1 546,53€	DF C/6811	+ 1 546,53€	RI C/28041512	+ 1 445,45€	RI C/28041582	+ 101,08€	RF C/741121	+ 1 546,53€	DI C/21848	+ 1 546,53€
DF C/6811	+ 1 546,53€																				
RI C/28041512	+ 1 445,45€																				
RI C/28041582	+ 101,08€																				
RF C/741121	+ 1 546,53€																				
DI C/21848	+ 1 546,53€																				
DF C/6811	+ 1 546,53€																				
RI C/28041512	+ 1 445,45€																				
RI C/28041582	+ 101,08€																				
RF C/741121	+ 1 546,53€																				
DI C/21848	+ 1 546,53€																				

Départ de M. Franck LECOMTE.

<p>Ligne de trésorerie</p> <p>Délibération 2025 – 026</p> <p>Transmise en préfecture le : 01/07/2025</p> <p>Affichée le : 28/06/2025</p>	<p>Le Maire informe le conseil municipal que suite à la réception de tous les travaux prévus depuis 2 ans, le solde de la trésorerie est relativement bas.</p> <p>Afin de ne pas être pris au dépourvu, le Maire propose de mettre en place une ligne de trésorerie.</p> <p>Le Maire donne lecture de la proposition reçue.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ces membres :</p> <p>ACCEPTE la proposition du crédit agricole pour une ligne de trésorerie de 15 000€ au taux variable euribor 3 mois moyen + 1%, frais de dossier de 150€.</p>
<p>Protection sociale complémentaire</p>	<p>Le Maire informe le conseil municipal que la protection sociale complémentaire concernant la santé doit être mise en place pour le 1^{er} janvier 2026.</p> <p>Après concertation avec le personnel, une demande d'avis au Comité Social Territorial a été établi pour un contrat de labélisation.</p>
<p>Préparation 14 juillet</p>	<p>Comme tous les ans, un barbecue sera organisé, le 14 juillet.</p>
<p>Points divers</p>	<p>Le Maire donne lecture des différents devis validés depuis le dernier conseil municipal.</p> <p>Le Maire informe le conseil municipal que la location de la salle des fêtes avec aux bonheur des danses a été reconduite.</p> <p>Un rendez-vous est prévu avec l'académie le 4 juillet prochain.</p> <p>Stationnement rue Jérôme en permanence. Un contact avec les riverains sera fait.</p>

La séance est levée à 22h45
Fait et délibéré les jours mois et an susdit

Le Maire,
M. Kamel FERRAG,

Le secrétaire,
Éric JAMBON,